

Laporte, Charles-Olivier

De: Laporte, Charles-Olivier
Envoyé: 29 juillet 2016 11:56
À: 'Dancose, Chantal'
Objet: Questions supplémentaires

Bonjour Chantal,

Tu trouveras ci-dessous nos questions et commentaires reçues jusqu'à présent pour la recevabilité de l'étude d'impact.

1. Selon les informations présentées, les eaux sanitaires et de ruissellement potentiellement contaminées générées dans le cadre du projet seront acheminées la station d'épuration des eaux de la ville de Montréal durant la période d'exploitation. Pour la période de construction (avant la mise en place des égouts), les eaux de ruissellement du site 1 seront acheminées dans un bassin existant utilisé par l'Administration portuaire de Montréal. L'effluent de ce bassin sera rejeté dans le fleuve Saint-Laurent.

CIAM doit s'engager à faire un suivi de l'effluent du bassin pour les hydrocarbures pétroliers (C10-C50) et les matières en suspension (MES) en suivant les instructions suivantes : Les échantillons prélevés devront être de type instantané. Pour les C10-C50, la fréquence de suivi sera mensuelle et une valeur maximale de 2 mg/l devra être respectée. Pour les MES, la fréquence de suivi sera hebdomadaire et la moyenne mensuelle des analyses devra respecter 35 mg/l. Les fréquences et les exigences de rejets prévus sont valides seulement pour la période de construction.

2. Sur les cartes présentant le site 2, les réservoirs pour l'additif antistatique et l'antigel ne sont pas indiqués. Sont-ils acheminés du site 1 par pompage, de la même manière que le carburant ?
3. Des précisions sont requises au sujet du comité de liaison que l'initiateur s'est engagé à mettre en place avant le début des travaux de construction. Considérant l'importance que peut avoir un tel comité pour minimiser les impacts négatifs d'un tel projet et en bonifier les impacts positifs, l'initiateur doit fournir au MDDELCC les renseignements relatifs aux éléments suivants ou s'engager à le faire dès qu'ils seront déterminés de manière officielle :

- Composition du comité (nombre de membres, affiliations des membres et milieux représentés, incluant le milieu résidentiel);
- Mandats du comité durant les phases de construction et d'exploitation;
- Modalités et règles de fonctionnement;
- Mode de financement des activités du comité;
- Fréquence des rencontres;
- Modes de diffusion de l'information sur les activités du comité de liaison.

4. Sur le site 2, le fossé de drainage présent le long de la rue Notre-Dame Est prend fin sur le site même et il n'y a pas de connexion avec le système pluvial de la ville de Montréal-Est ou avec le réseau hydrique environnant. Les eaux de ruissellement du site 2 sont infiltrées naturellement.

Durant la période de construction, les eaux du site 2 seront-elles potentiellement contaminées? Dans l'affirmative, elles devraient être recueillies et acheminées au bassin de décantation comme celles du site 1.

5. Durant les travaux de construction qui couvriront une période d'environ 7 à 10 mois, l'eau s'accumulant dans les excavations des sites 1 et 2 sera pompée et entreposée temporairement dans des conteneurs étanches. Cette eau sera soit traitée et rejetée dans le système de drainage du site soit éliminée hors site par une firme spécialisée.

Si l'eau accumulée dans des conteneurs est traitée sur place, quel est le traitement envisagé? Si elle est rejetée dans le système de drainage est-ce qu'elle sera acheminée dans le bassin de décantation avec les eaux de ruissellement?

N'hésitez pas à me revenir au besoin.

Cordialement,

Charles-Olivier Laporte

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

☎ : 418 521-3933, poste 7216